

LUNA PARTICIPATIONS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 280 000 euros

Siège social : 26 rue Colonel Dumont
38000 GRENOBLE

RCS GRENOBLE 799 401 674

PROCES-VERBAL DES DECISIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 12 FEVRIER 2026

L'an deux mille-six,
Et le 12 février
A Dix-sept heures,

Monsieur RIVOIRE Jocelin (ci-après l'« **Associé unique** »),

Associé unique de la société **LUNA PARTICIPATIONS**, société à responsabilité limitée au capital de 280.000 euros, dont le siège social est situé 26 rue Colonel Dumont - 38000 GRENOBLE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de GRENOBLE sous le numéro 799 401 674 RCS GRENOBLE (ci-après la « **Société** »),

A valablement délibéré, sur proposition de la Gérance, sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 5 des statuts

L'Associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège social de 26 rue Colonel Dumont - 38000 GRENOBLE au 67 chemin des Carrières 38340 VOREPPE.

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié comme suit :

Article 5 - Siège social

Le siège de la Société est fixé à : 67 chemin des Carrières -38340 VOREPPE.

Le reste de l'article est inchangé.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer, le cas échéant, toutes formalités légales.

-oOo-

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé unique.

Le Gérant

Monsieur RIVOIRE Jocelin.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.